

BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 9
2/10/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42^e session de l'Assemblée](#)

ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

Horaire des séances : jeudi 2 octobre 2025

Treizième séance du Comité exécutif	9 heures	Salle de l'Assemblée
Huitième séance de la Plénière	14 heures	Salle de l'Assemblée

[Veuillez consulter le site web de la 42^e session de l'Assemblée \(A42\) pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, l'horaire et le programme des travaux](#)

Séances d'hier, 1^{er} octobre 2025

Onzième séance du Comité exécutif

À sa onzième séance, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9 heures, le Comité exécutif a examiné et approuvé les projets de texte respectifs des rapports de la Plénière sur les points 19 (WP/642), 20 (WP/652), 16 (WP/648) et 17 (WP/649) de l'ordre du jour.

Troisième séance de la Commission économique

À sa troisième et dernière séance, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9 heures, la Commission économique a poursuivi et terminé son examen des points 26 (Développement économique du transport aérien) et 27 (Autres questions à examiner par la Commission économique) de l'ordre du jour. À l'issue de ses travaux, la Commission est convenue de soumettre son rapport à la Plénière en vue de son adoption.

Septième séance de la Plénière

À sa septième séance, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 14 heures, la Plénière a examiné et adopté, au titre du point 9 de l'ordre du jour, les rapports de la Commission juridique (WP/699), de la Commission technique (WP/695, WP/696 et WP/697) et de la Commission administrative (WP/700). La Plénière a également approuvé le rapport du Comité exécutif sur le point 11 de l'ordre du jour (WP/683).

Douzième séance du Comité exécutif

À sa douzième séance, qui a démarré immédiatement après l'achèvement de la septième séance de la Plénière, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 14 h 35, le Comité exécutif a examiné et approuvé les projets de texte respectifs des rapports de la Plénière sur les points 18 (WP/650), 21 (WP/653) et 14 (WP/646) de l'ordre du jour.

Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42^e session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile (Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à la 42^e session de l'Assemblée**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42^e session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux séances qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux séances qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3^e étage), mais en anglais seulement.

Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

À retenir :

Photographie et vidéographie : Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

Locaux du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

Skytalks : Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

Santé et sécurité : La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

Salles de prière : Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

Se restaurer près du siège de l'OACI : [Aires de restauration locales](#)

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

Code de conduite : Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)